

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 64

Nombre de Conseillers municipaux présents : 43

Date de la convocation : vendredi 24 janvier 2025

Date d'affichage des délibérations : jeudi 13 février 2025

Le jeudi 30 janvier deux mille vingt-cinq, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(43) Anne-Marie Avy, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaë De Beauregard, Pierre Devèche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(15) Philippe Bacle, Gaëtan Barreau, Claude Brel, Georges Brunetière, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Christine Hamard, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann, Joris Raflebeau. Marina Saudreau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (6)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Alexandre Brugerolle de Fraissinette	Geneviève Gaillard
Elisabeth Caillaud	Christelle Dupuis
Sébastien Dessein	Jean-Michel Coiffard
Christian Gaborit	Mathieu Leray
Alain Pensivy	Claire Baubry

Secrétaire de séance : Pierre Devèche

Conseil municipal de Sèvremoine
SEANCE DU 30 JANVIER 2025

PREAMBULE	4
1. Présentation de la Charte de développement de l'agrivoltaïsme	4
2. Présentation du bilan d'accompagnement des porteurs de projets Commerce.....	5
OUVERTURE DE LA SEANCE.....	10
2. Désignation du secrétaire de séance	10
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024	10
DELIBERATIONS.....	10
1. DIRECTION GENERALE	10
1.1. Communication.....	10
1.2. Police Municipale.....	11
1.3. Transition écologique	11
2. DIRECTION RESSOURCES.....	11
2.1. Achats – Assurances	11
2.2. Administration générale	11
2.3. Finances	11
2.3.1. Demande de subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Contrat de territoire - Création de 5 city-stades	11
2.3.2. Demande de subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Contrat de territoire - « OPEN GARE » – Aménagement du bâtiment de la gare de Torfou – Le Longeron – Tiffauges pour création d'un tiers lieu.....	12
2.3.3. Demande de subvention de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - Sécurisation des écoles et périscolaires de Sèvremoine avec l'installation de visiophones, de clôtures et de portails	13
2.4. Informatique.....	14
2.5. Ressources humaines	14
2.5.1. Création d'emplois en accroissements temporaires et saisonniers pour l'année 2025	14
2.5.2. Refacturation des dépenses de personnel du budget principal aux budgets du CCAS	15
2.5.3. Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents	17
3. DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION	18
3.1. Enfance et jeunesse	18
3.2. Proximités	18
3.3. Santé et vieillissement.....	18
4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	18
4.1. Bâtiments.....	18
4.2. Espace public et cadre de vie	18
5. DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET de L'URBANISME.....	18
5.1. Aménagement, urbanisme et habitat	18
5.1.1. St Germain sur Moine – rue de la Fontaine – cession à Sèvre Loire Habitat.....	18
5.2. Economie et agriculture	19
5.3. Habitat	19
5.4. Tourisme.....	19
6. DIRECTION VIE LOCALE.....	19

6.1.	Animation démocratique	19
6.2.	Culture et patrimoine	19
6.3.	Sport	20
6.4.	Animation locale	20
6.4.1.	Remboursement des arrhes versés pour la location de la Maison Communale des Loisirs à Torfou	20
7.	CCAS.....	20
7.1.	CCAS.....	20
8.	MAUGES COMMUNAUTÉ.....	20
8.1.	Mauges Communauté	20
8.1.1.	Rapport d'activité 2023 - Mauges communauté	20
	QUESTIONS ORALES.....	22
	ACTUALITES	22
	INFORMATIONS :	23
1)	Décisions du Maire	23
2)	Déclarations d'intention d'aliéner.....	23
3)	Concessions en cimetière	26

NOTE DE SYNTHÈSE

PREAMBULE

1. Présentation de la Charte de développement de l'agrivoltaïsme

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

AGRIVOLTAÏSME : définition

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

Article L. 314-36-I de la loi APER du 10 mars 2023



3.5 | VALIDATION DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRIVOLTAÏSME SUR LE TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTÉ

Établir un cadre de développement territorial des projets agrivoltaïques mettant l'agriculture au centre des projets, avec les objectifs suivants :

- Charte à **vocation incitative**
- Les projets agrivoltaïques sont instruits par l'Etat : le Préfet délivre l'autorisation d'urbanisme
- **Avis consultatif du Maire** sur la base de la charte qui s'applique sur le territoire de Mauges Communauté

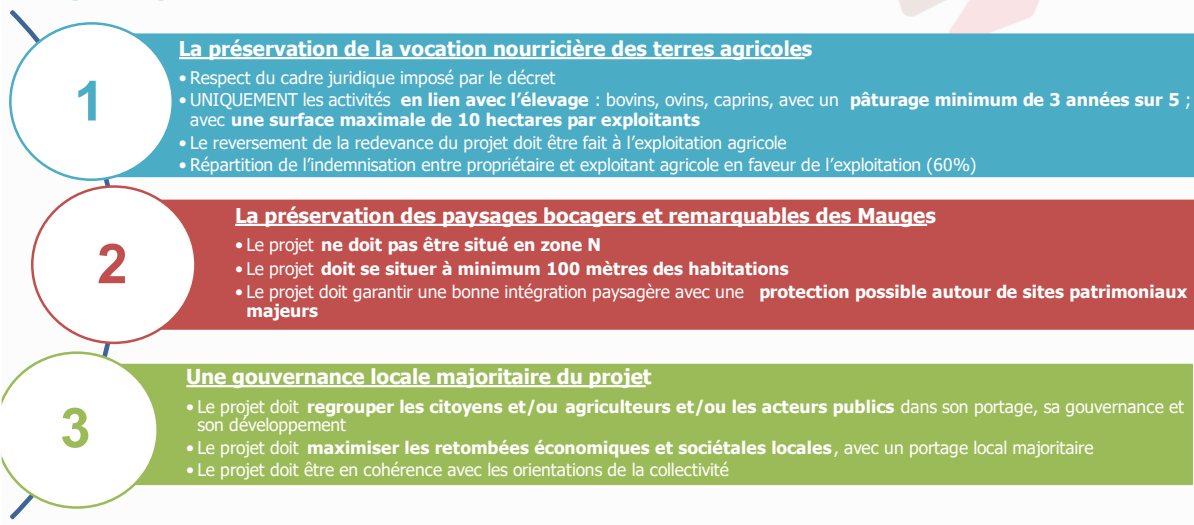
Favoriser une **agriculture résiliente, nourricière et bocagère**, et éviter les projets « alibis » sur les terres agricoles

Faire de l'agrivoltaïsme un des **éléments de la diversification** et permettre un **meilleur partage de la valeur**

Mettre en œuvre les objectifs ambitieux du PCAET – TEPOS 2050, et répondre aux enjeux du **changement climatique**

3.5 | VALIDATION DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRIVOLTAISME SUR LE TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTÉ

Les principes de la charte :

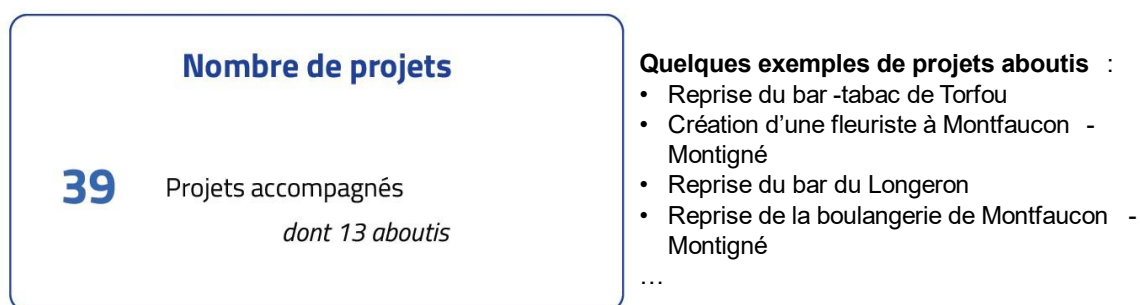


2. Présentation du bilan d'accompagnement des porteurs de projets Commerce

Rapporteur : Jean-Michel Coiffard, Adjoint à l'Économie et l'Agriculture

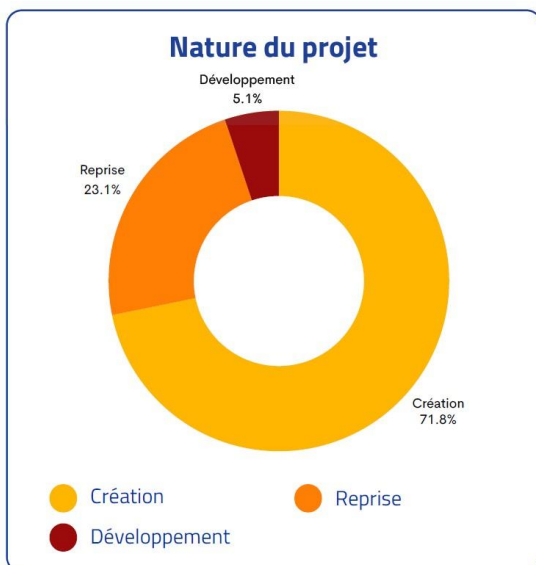
Nombre de porteurs de projet reçus

SÈVREMOINE



Nature des projets accompagnés

SÈVREMOINE



71,8% des porteurs de projets accompagnés souhaitent créer une activité dans la commune de Sèvremoine

Exemples : création d'une fromagerie à St -Macaire, création d'un gîte touristique St -Crespin, création d'un institut de beauté à St -Germain,...

23,1% des porteurs de projets accompagnés souhaitent reprendre une activité dans la commune de Sèvremoine

Exemples : Reprise de la boulangerie de Montfaucon-Montigné, reprise de la supérette de St-Crespin,...

5,1% des projets accompagnés sont des commerçants qui souhaitent développer leur activité

Exemples : Restaurant l'Essentiel à St -Macaire, Tabac-presse de Montfaucon-Montigné

Nombre de projets aboutis selon la nature du projet

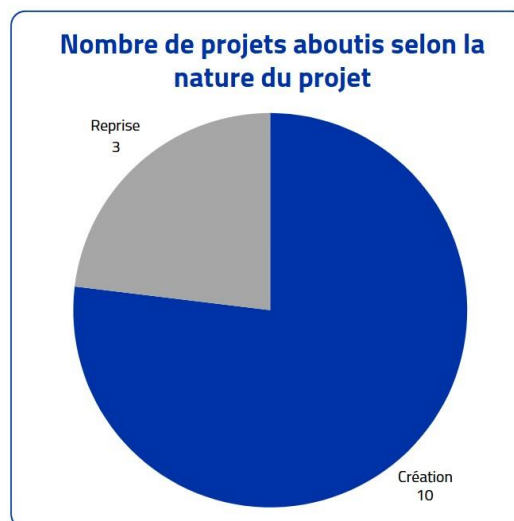
SÈVREMOINE

Sur les 13 projets aboutis :

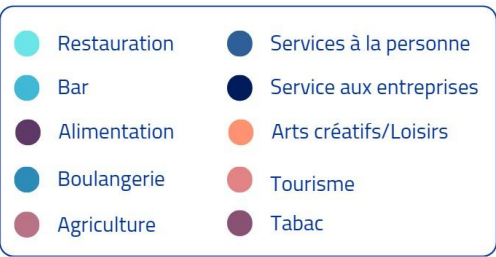
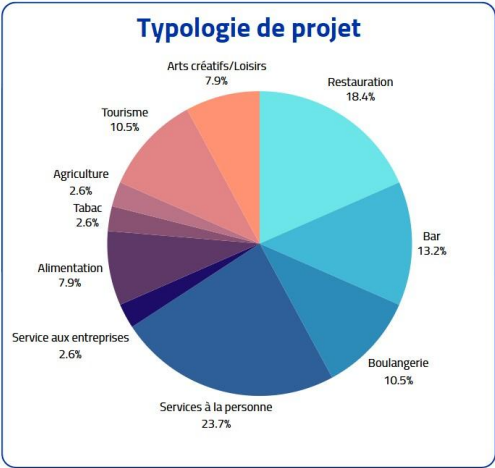
- 10 sont des créations
- 3 sont des reprises

Sur les 13 projets aboutis, 5 sont des activités à domicile.

Exemples : Assistante administrative, Réparateur de vélos, Traiteur,...



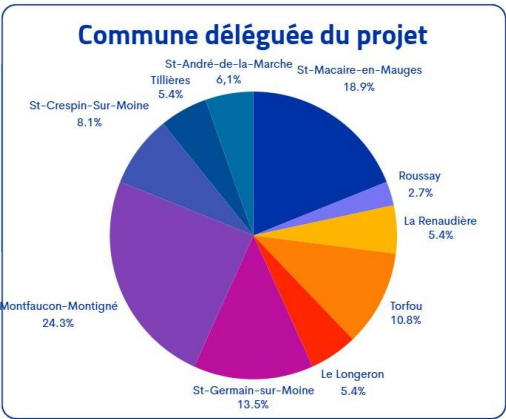
Typologie des projets accompagnés



Les secteurs d'activités les plus représentés parmi les porteurs de projets reçus sont :

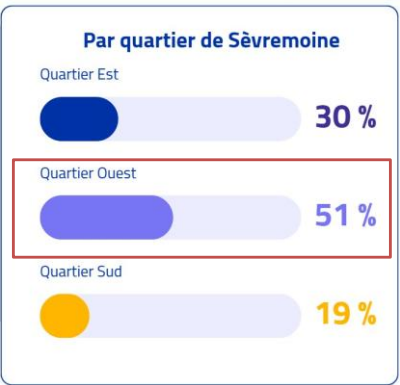
- Le secteur du service à la personne (**23,7%**), type coiffure, fleuriste, institut de beauté, ...
- Le secteur de la restauration (**18,4%**)
- L'activité de bar (**13,2%**)

Nombre de projets par commune déléguée



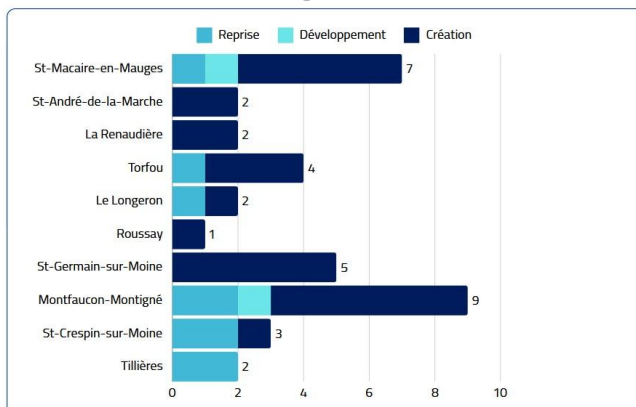
Les communes les plus demandées par les porteurs de projet sont :

- Montfaucon-Montigné (9)
- St-Macaire-en-Mauges (7)
- St-Germain-sur-Moine (5)



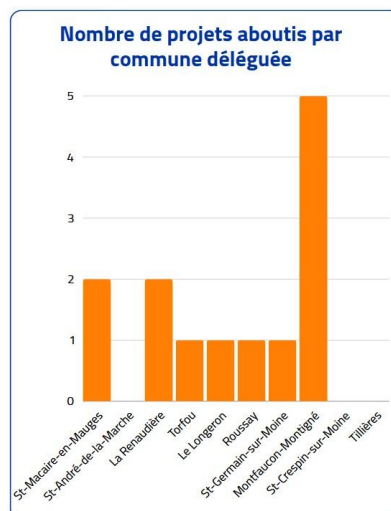
Nature des projets accompagnés selon la commune déléguée

SÈVREMOINE



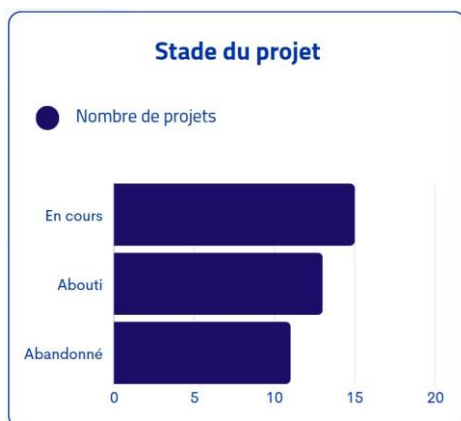
Les communes davantage concernées par de la création d'activité commerciale sont :

- **St-Macaire-en-Mauges**
- **Montfaucon-Montigné**
- **St-Germain-sur-Moine**



Stade des projets accompagnés

SÈVREMOINE



Raison principale de l'abandon du projet

- ✗ Recherche de local infructueuse (5)
- ✗ Pas de montage financier (3)
- ✗ Difficultés administratives (ex : urbanisme) (2)

La recherche de local reste la principale raison pour laquelle un porteur de projet ne peut faire aboutir son projet. Pour autant, des locaux disponibles existent à Sèvremoine.

Un point sur les locaux vacants à Sèvremoine **SÈVREMOINE**

Au total, la commune de Sèvremoine dispose de 11 locaux vacants sur 129 locaux commerciaux (taux de vacance à 8,5% contre 11% à l'échelle nationale), dont la répartition est la suivante :

St-Macaire-en-Mauges 0	St-André-de-la-Marche 1	La Renaudière 1	Roussay 0	Torfou 2
Le Longeron 2	Montfaucon-Montigné 2	St-Germain-sur-Moine 1	Tillières 1	St-Crespin-sur-Moine 1

Sur les 11 locaux vacants, 7 ont réellement un potentiel commercial du fait de leur localisation, de leur taille et selon l'activité commerciale à implanter (ex : boulangerie à Tillières). Pour autant, ils nécessitent tous des travaux d'envergure afin de leur redonner un potentiel commercial.

Intervention de Claire Steinbach :

Je n'ai peut-être pas écouté, l'étude va de quand à quand ?

Intervention de Jean-Michel Coiffard :

Elle va de mi-septembre 2023 à la fin octobre 2024.

Intervention de Pierre Devèche :

Comment tu pensais résoudre ce problème d'absence de vacance de locaux ?

Intervention de Jean-Michel Coiffard :

Il n'est pas prévu de construire des locaux mais on recherche, on regarde tout ce que l'on peut avoir comme local susceptible de devenir des locaux commerciaux, notamment lorsqu'il y a des vitrines, lorsqu'il y a eu des magasins dans certains endroits, on essaye de contacter les propriétaires, on envoie des courriers aux propriétaires quand on n'a pas leurs coordonnées téléphoniques, et on leur propose de mettre à disposition leur local en commerce. C'est tout ce que l'on peut faire parce qu'aujourd'hui, il faut que les locaux soient accessibles, il y a certaines contraintes, on ne peut pas les inventer. En tout cas on essaye de joindre les propriétaires.

Intervention de Didier Huchon :

Je peux ajouter une action qui contribue à empêcher de fermer des commerces, en tout cas de protéger des vitrines : dans le cadre de notre PLU, on a protégé certaines vitrines et je ne vous cache pas qu'on a des pressions de certains propriétaires pour justement transformer ces vitrines en habitat, parce que c'est plus facile de vendre leur bien pour de l'habitat que pour un commerce. Donc ça c'est un moyen de préserver ces locaux à destination du commerce. C'est une action pas si facile à tenir que ça, à cause des pressions, je pourrais vous citer plusieurs exemples en ce moment.

Intervention de Pierre Devèche :

Je pose la question car on a vu pas mal, au moins sur St Macaire, de vitrines transformées en habitations, je pense à la rue du Commerce.

Intervention de Jean-Michel Coiffard :

Là on a quand même beaucoup de vitrines qui sont protégées par le PLU et pour lesquelles une transformation en habitation n'est pas possible.

Intervention de Pierre Devèche :

Ma deuxième question : est-ce que, dans les projets futurs, par exemple sur les constructions prévues entre la rue Pasteur et la place Doizy à St Macaire, des locaux commerciaux prévus ? Ou dans des projets de constructions futures ?

Intervention de Didier Huchon :

A ce stade, il n'y a rien de prévu. Mais ce n'est pas que ce n'est pas prévu, c'est plutôt que c'est trop tôt dans le projet pour créer le contour de ce qui sera intéressant de dessiner dans cet espace.

Intervention de Chantal Gourdon :

Il s'agit de locaux privés ou qui appartiennent à Sèvremoine ?

Intervention de Jean-Michel Coiffard :

Les deux, tous confondus, privés et qui appartiennent à Sèvremoine. Sur les 11, il y a les deux.

Intervention de Didier Huchon :

J'essayais de réfléchir à ce qui était public. Là comme ça, je dirais La Renaudière et St Crespin, je ne pense qu'il y en a d'autres. St Crespin, l'ancienne supérette et La Renaudière, le bar. Le reste, c'est privé.

Intervention de Claire Steinbach :

Et donc tous ceux qui sont notés là sont protégés par le PLU ?

Intervention de Jean-Michel Coiffard :

Je dirais que oui, s'ils sont déterminés comme étant locaux.

Intervention de Didier Huchon :

Je serais moins catégorique, je ne pense pas.

Intervention de Claire Steinbach :

Juste une question, celui de St Germain, c'est un local ancien ou un local de la ZAC en prévision ?

Intervention de Jean-Michel Coiffard :

C'est un local existant mais je ne sais plus lequel c'est. Je n'ai pas en tête tous les locaux.

Intervention de Didier Huchon :

Ça doit être la boulangerie.

Intervention de Jean-Michel Coiffard :

Oui ça doit être la boulangerie, qui est protégée pour le coup.

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. Vérification du quorum

43 présents – 6 délégations – 49 votants – 15 absents sans délégation

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, M. Pierre Devèche, membre du groupe minoritaire, est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

DELIBERATIONS

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Communication

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

1.2. Police Municipale

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

1.3. Transition écologique

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

2. DIRECTION RESSOURCES

2.1. Achats – Assurances

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

2.2. Administration générale

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

2.3. Finances

2.3.1. Demande de subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Contrat de territoire - Création de 5 city-stades

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Achats et aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis son introduction au Code général des collectivités territoriales en 2018, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local des communes et leurs groupements, est désormais pérennisée. Elle est formée de deux composantes distinctes : le volet « grandes priorités d'investissement » et le volet « contrats de territoire ».

La commune de Sèvremoine s'est engagée dans une politique en faveur du renforcement de la cohésion sociale du volet « contrat de territoire » ; le projet de créer des city-stades dans les communes déléguées de St Macaire en Mauges, Tillières, Roussay, Torfou et St Crespin sur Moine, fait partie intégrante de cette politique.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 407 079.50 euros hors taxes.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, l'article L.2122-21 7° et l'article L.2241-1,

VU la délibération n°2021-094 du Conseil municipal approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement de la création de 5 city-stades d'un montant de 407 079,50 € HT :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT

Maitrise d'œuvre	26 750,00	Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement 2025	142 477,83
Travaux des city-stades	380 329,50	Fonds propres de la commune	264 601,67
TOTAL	407 079,50	TOTAL	407 079,50

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à solliciter la subvention D.S.I.L. 2025, au titre du contrat de territoire, pour aider à financer la création de 5 city-stades dans les communes déléguées de St Macaire en Mauges, Tillières, Roussay, Torfou et St Crespin sur Moine,
- **ENGAGE** la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à signer tout document relatif à ce dossier.

2.3.2. Demande de subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Contrat de territoire - « OPEN GARE » – Aménagement du bâtiment de la gare de Torfou – Le Longeron – Tiffauges pour création d'un tiers lieu

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Achats et aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis son introduction au Code général des collectivités territoriales en 2018, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local des communes et leurs groupements, est désormais pérennisée. Elle est formée de deux composantes distinctes : le volet « grandes priorités d'investissement » et le volet « contrats de territoire ».

La commune de Sèvremoine s'est engagée dans une politique en faveur du développement de l'attractivité du territoire et du renforcement de la cohésion sociale, thématiques éligibles du volet « contrat de territoire » ; le projet « Open gare », consistant à aménager le bâtiment de la gare Torfou – Le Longeron – Tiffauges afin d'y créer un tiers lieu, fait partie intégrante de cette politique.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 884 846,54 euros hors taxes.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, l'article L.2122-21 7° et l'article L.2241-1,

VU la délibération n°2021-094 du Conseil municipal approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement du projet « Open gare » pour l'aménagement du bâtiment de la gare Torfou – Le Longeron – Tiffauges d'un montant de 884 846,54 € HT :
-

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

Nature des dépenses	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Maitrise d'œuvre	90 646,54	Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement 2025	309 696,29
Travaux	794 200,00	Fonds propres de la commune	575 150,25
TOTAL	884 846,54	TOTAL	884 846,54

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à solliciter la subvention D.S.I.L. 2025, au titre du contrat de territoire, pour aider à financer le projet « Open gare » pour l'aménagement du bâtiment de la gare Torfou – Le Longeron – Tiffauges afin d'y créer un tiers lieu.
- **ENGAGE** la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à signer tout document relatif à ce dossier.

2.3.3. Demande de subvention de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - Sécurisation des écoles et périscolaires de Sèvremoine avec l'installation de visiophones, de clôtures et de portails

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Achats et aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD), instauré par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 a vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation conduites par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements ou les organismes publics ou privés.

Les priorités sur les orientations pour l'emploi du fonds en 2024 s'appuient sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) 2020-2024 et le Plan national de prévention de la Radicalisation et de leurs boîtes à outils.

Les subventions du FIPD sont regroupées en quatre programmes dont le programme S qui regroupe l'ensemble des subventions pour la vidéoprotection de voie publique et des lieux ouverts au public.

Afin d'assurer la sécurisation des établissements scolaires et périscolaires et de lutter efficacement contre tout acte de malveillance, des visiophones, des clôtures et des portails vont être installés pour contrôler les entrées de ces établissements.

Le coût estimatif de l'opération est estimé à 60 529,92 euros hors taxes.

Les prestations relatives à l'installation de visiophones peuvent faire l'objet d'un financement par le FIPD dans la limite de 50 % du montant HT du coût des installations.

Il convient donc de mobiliser ce fonds à hauteur maximum des financements possibles, soit 30 264,96€ pour l'ensemble du projet.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, l'article L.2122-21 7° et l'article L.2241-1,

VU la délibération n°2021-094 du Conseil municipal approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

CONSIDERANT que les installations de visiophones, des clôtures et des portails sont des mesures adaptées à titre préventif et répressif en matière de sécurité des établissements scolaires et périscolaires,

CONSIDERANT qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **APPROUVE** le projet de fourniture et d'installation de visiophones, de clôtures et de portails aux écoles Pierre et Marie Curie de St Germain sur Moine, Vivaldi à Tillières et St Exupéry à St Crespain sur Moine et aux périscolaires de Montfaucon Montigné et de St Germain sur Moine à Sèvremoine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à solliciter le FIPD 2025, pour aider à financer la fourniture, l'installation de visiophones, de clôtures et de portails aux écoles Pierre et Marie Curie de St Germain sur Moine, Vivaldi à Tillières et St Exupéry à St Crespain sur Moine et aux périscolaires de Montfaucon Montigné et de St Germain sur Moine à Sèvremoine.
- **ENGAGE** la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à signer tout document relatif à ce dossier.

2.4. Informatique

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

2.5. Ressources humaines

2.5.1. Création d'emplois en accroissements temporaires et saisonniers pour l'année 2025

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.332-23 du Code général de la fonction publique précise que les collectivités peuvent recruter du personnel temporaire pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, après création des emplois par délibération du Conseil municipal.

Comme cela est réalisé depuis 2019, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à identifier la création d'emplois pour accroissements temporaires et saisonniers d'activité au titre de l'année 2025. Ces emplois sont répartis dans les différents pôles et services de la commune suivant la présentation exposée ci-après, en fonction des besoins dans le respect des contraintes budgétaires de la masse salariale.

Pôle Ressources :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint administratif	C	Gestionnaire administratif	1	Acc. Temporaire

Pôle services à la population – Service Enfance jeunesse :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint technique	C	Agent de restauration et animation	57	Acc. Temporaire
Adjoint technique	C	ATSEM	2	Acc. Temporaire

Pôle Vie Locale – Service Culture :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint d'animation	C	Animatrice Musée	1	Acc. Saisonnier
Adjoint d'animation	C	Agent de bibliothèque/ludothèque (ludomobile)	1	Acc. Temporaire ou saisonnier

Pôle Vie Locale – Service Sports et piscine municipale Nage & O' :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Educateur territorial des APS	B	Chef de bassin	1	Acc. Saisonnier
Educateur territorial des APS	B	Maitre-nageur / Surveillant de baignade	3	Acc. Saisonnier
Adjoint technique	C	Agent d'accueil entretien piscine	3	Acc. Saisonnier

A cette fin, une enveloppe de crédits est prévue au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement du budget principal de fonctionnement de la commune.

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

CONSIDERANT la nécessité de créer 69 emplois non permanents compte-tenu d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité pour l'année 2025 dans les services de la commune de Sèvremoine pour garantir les nécessités de service.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer ces 69 emplois non permanents pour faire face à des besoins d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité dans l'année 2025.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

2.5.2. Refacturation des dépenses de personnel du budget principal aux budgets du CCAS

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de contribuer au développement économique du territoire tout en soutenant le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux et pour les remercier de leur implication et leur travail au sein de la collectivité, le Conseil municipal, dans sa séance du 27 juin 2024, a validé le versement de « chèques KDô Mauges » au bénéfice du personnel de la commune chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, pour un montant de 20€.

À ce titre, l'achat de ces « chèques KDô Mauges » a été réalisé par la commune pour l'ensemble de la collectivité. Le remboursement doit ainsi être réalisé par les budgets du CCAS.

Cela représente :

- Budget principal du CCAS : 3 chèques KDô Mauges soit un montant de 60€
- Budget EHPAD Le Clair Logis : 52 chèques KDô Mauges soit un montant de 1040€
- Budget Résidences autonomie : 34 chèques KDô Mauges soit un montant de 680€

L'achat de la clé de signature électronique du directeur du CCAS a également été pris en charge par le budget de la commune à hauteur de 331,20 € TTC. Le remboursement doit ainsi être réalisé par le budget principal du CCAS.

De plus, des agents du CCAS ont participé à des actions de formation organisées en commun et financées par le budget principal. Il s'agit de :

- Gestes et postures, formation suivie par 2 agents des Résidences autonomie,
- Hygiène et sécurité des aliments, formation suivie par 2 agents de l'EHPAD et 9 agents des Résidences autonomie,
- Gestes qui sauvent, formation suivie par 1 agent de l'EHPAD et 1 agent du CCAS,
- Renouvellement de mandat CST, formation suivie par 1 agent des Résidences autonomie,
- HACCP, formation suivie par 1 agent de l'EHPAD et 1 agent des Résidences autonomie,
- Développer sa position managériale suivie par 1 agent de l'EHPAD et 2 agents des Résidences autonomie,
- Eco-conduite, formation suivie par 2 agents des Résidences autonomie,
- Atelier fresque du climat, formation suivie par 3 agents de l'EHPAD et 5 agents des Résidences autonomie.

Le montant des frais engagés et qui doivent être remboursés au budget principal à ce titre s'élève à 23,33 € pour le Budget principal du CCAS, 779,05 € pour le budget EHPAD et 2 470,80 € pour le Budget Résidences autonomie.

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment les livres III et V,

VU le statut général de la fonction publique,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remboursement par les budgets du CCAS des dépenses engagées par le budget principal de la commune au titre de l'année 2024,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **DECIDE** le remboursement par le CCAS de chèques KDô Mauges et des dépenses de formation engagées par la commune au vu d'états récapitulatifs émis par le service des Ressources Humaines au titre de l'année 2024.

- **VALIDE** le montant des remboursements de chèques KDô Mauges, de la clé de signature du directeur du CCAS et le montant des dépenses de formation à prendre en charge par le budget principal du CCAS à hauteur de 414,53 €uros.
- **VALIDE** le montant des remboursements de chèques KDô Mauges et dépenses de formation à prendre en charge par le budget de l'EHPAD Le Clair Logis à hauteur de 1 819,05 €uros.
- **VALIDE** le montant des remboursements de chèques KDô Mauges et des dépenses de formation à prendre en charge par le budget des Résidences autonomie à hauteur de 3 150,80 €uros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.
- **NOTE** que les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

2.5.3. Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} février 2025 tient compte de régularisations à la suite de recrutements avec des transformations de grades liés aux mouvements de personnel au sein des services. Les modifications sont exposées ci-après.

Transformations et créations de postes

- Dans le cadre d'adaptation de l'organisation aux services :

Par délibérations en date du 25 avril 2024 et du 4 juillet 2024, l'organigramme cible du service exploitation de la Direction des services techniques a été validé. Dans le cadre de cette organisation l'adéquation des ressources aux besoins prévoyait :

- la création de 3.2 ETP,
- la suppression de 2.3 ETP d'emplois saisonniers,
- et la transformation de poste d'agent d'entretien du fait de l'externalisation progressive de prestations de ménage à l'occasion de départ d'agents sur emploi permanent.

A ce titre au 1^{er} septembre 2024, 4 postes ont déjà été ouverts au recrutement :

- 3 postes d'agent technique Espaces publics sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à 1 ETP chacun,
- 1 poste d'agent technique Bâtiment sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à 1 ETP.

Un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à hauteur de 0.61 ETP, sur les fonctions d'agent d'entretien est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2025 du fait de l'externalisation de la prestation de ménage.

Au 1^{er} février 2025, 2 postes d'agent technique Espaces publics sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à 1 ETP chacun, sont ouverts au recrutement.

Dans le cadre également de cette organisation, un ancien poste de Chef de centre vacant a été transformé en poste de Coordinateur d'exploitation Espace public.

À la suite du recrutement de l'agent concerné, le tableau des effectifs doit être ajusté en conséquence :

- 1 poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe à 1 ETP, catégorie B est transformé en 1 poste de technicien territorial à 1 ETP, catégorie B.

Au sein de la direction des services à la population, à la suite de l'évolution des horaires d'ouverture de mairies annexes, le conseil municipal du 25 avril 2024 a supprimé 2.55 ETP vacants sur les fonctions de chargé d'accueil. En parallèle, le bilan du dispositif France Services faisait état d'une importante montée en charge des demandes d'accompagnement en proximité. Il avait ainsi été proposé qu'un de ces postes soit transformé en un troisième poste de Conseiller France Services sous réserve d'une approbation de la Préfecture.

Après avoir engagé les démarches auprès de la Préfecture, il est proposé la création d'un poste de Conseiller France Services à hauteur de 0,50 ETP sur le grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C, filière administrative.

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses livres III et IV,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 20 juin 2024,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois permanents de la commune aux mouvements de personnel et aux adaptations des directions et services,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **AVALISE** ces transformations et ces créations de postes dans le cadre de l'adaptation de l'organisation aux services.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1er février 2025.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

3. DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

3.1. Enfance et jeunesse

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

3.2. Proximités

Pas de sujet présenté lors de cette instance.

3.3. Santé et vieillissement

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4.1. Bâtiments

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

4.2. Espace public et cadre de vie

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

5. DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET de L'URBANISME

5.1. Aménagement, urbanisme et habitat

5.1.1. St Germain sur Moine – rue de la Fontaine – cession à Sèvre Loire Habitat

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

Pièce jointe : Avis des domaines

EXPOSE DES MOTIFS

Sèvre Loire Habitat est propriétaire des deux logements locatifs situés 5 et 7 rue de la Fontaine sur la commune déléguée de St Germain sur Moine.

Pour permettre à chacun de ces locataires de disposer d'un accès et d'un espace privatifs, la commune propose une cession de terrain à Sèvre Loire Habitat. L'ensemble des frais pourrait être pris en charge par la commune.

La commune propose une cession à l'euro symbolique d'un terrain relevant du domaine privé communal (DCM-2024-124), les travaux de clôture restant à la charge de Sèvre Loire Habitat.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°2024-124 en date du 4 juillet 2024,

VU l'avis des Domaines du 19 décembre 2024,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 28 janvier 2025,

VU l'accord de Sèvre Loire Habitat sur les modalités d'acquisition,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **CEDE** le terrain nu cadastré 285 D 3573 de 165 m² issu du découpage de la parcelle cadastrée 285 D 3205, à l'euro symbolique, étant précisé que la commune prendra en charge tous les frais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente ou l'acte administratif.
- **IMPUTE** cette recette sur le budget principal.

5.2. Economie et agriculture

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

5.3. Habitat

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

5.4. Tourisme

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

6. DIRECTION VIE LOCALE

6.1. Animation démocratique

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

6.2. Culture et patrimoine

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

6.3. Sport

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

6.4. Animation locale

6.4.1. Remboursement des arrhes versés pour la location de la Maison Communale des Loisirs à Torfou

Rapporteur : Richard, Cesbron, 1^{er} adjoint, Adjoint de Pôle Vie Locale

EXPOSE DES MOTIFS

Une réservation de la Maison communale des Loisirs, salle 1 et la cuisine, à Torfou a été effectuée en prévision d'une fête de famille le dimanche 29 décembre 2024. À la suite d'un souci de santé, le locataire a souhaité annuler la location avant la date de mise à disposition.

Il demande le remboursement des arrhes versés au moment de la réservation.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2144-3,

CONSIDERANT la demande jugée recevable par les élus en charge de ce dossier,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **AUTORISE** le remboursement des arrhes à Madame Gabrielle AUGEREAU, La Gandonnière, Montfaucon-Montigné, 49230 Sèvremoine soit la somme de 141 €.

7. CCAS

7.1. CCAS

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

8. MAUGES COMMUNAUTÉ

8.1. Mauges Communauté

8.1.1. Rapport d'activité 2023 - Mauges communauté

Rapporteur : Didier Huchon, Maire de Sèvremoine

Pièce jointe : Rapport d'activité 2023 – Mauges communauté

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur établissement, Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal

Ainsi, le Conseil Municipal de la commune de Sèvremoine doit prendre acte du rapport d'activité 2023 de Mauges Communauté. Ce rapport d'activité retrace l'action menée par les services de Mauges Communauté tout au long de l'année 2023, riche en défis et en opportunités dans un contexte national marqué par des transformations majeures. La lutte contre les inégalités territoriales, la transition

écologique et énergétique, la santé, l'emploi et la formation ont été au cœur des politiques publiques. Ce contexte a également mobilisé les élus de Mauges Communauté, dont les actions s'inscrivent pleinement dans ces dynamiques nationales tout en répondant aux particularités de notre territoire rural.

Intervention de Pierre Devèche :

Je n'ai pas de question mais une réjouissance à exprimer quant à un projet dont tu n'as pas parlé, c'est la plateforme alimentaire pour les collectivités, je trouve que c'est un projet très, très chouette.

Intervention de Didier Huchon :

Merci Pierre. Il s'agit du rapport d'activités 2023, les réflexions autour de l'alimentation sur le territoire sont beaucoup plus anciennes que cela, bien avant 2023, elles ont été conduites dans ce qu'on appelle le PAT (Projet Alimentaire Territorial) comme ça existe dans beaucoup de territoires. Ces réflexions sont menées en étroite collaboration et partenariat avec la Chambre d'agriculture. Donc depuis pas mal d'années, on réfléchissait à ce qui serait opportun de conduire sur le territoire, jusqu'à ce qu'on envisage de créer cette plateforme alimentaire. Elle est passée par une première phase d'étude de faisabilité, et l'étude de faisabilité nous démontre que cette plateforme est viable. Je suis prudent dans mes propos, « viable » ça n'existe pas ailleurs, une plateforme de ce type-là, portée par un territoire directement. Mais nous on pense qu'avec la densité, la compétitivité de nos producteurs et en confortant cette compétitivité avec un prix soutenu, parce que l'objectif n'est pas de sortir des produits pas chers pour les collectivités, c'est de sortir des produits au prix du marché pour les collectivités, que ça ne soit pas plus cher pour elles, et surtout que ça soit rémunérateur pour les producteurs dans une logique de circuit court. Et donc ça c'est le grand projet 2025 et puisque l'étude de faisabilité nous a confortés, nous décidons de lancer de manière opérationnelle cette démarche sur 2025. Nous avons recruté pour cela Christophe Daudin, pilote de l'opération et aujourd'hui les travaux ont commencé pour rapprocher les futurs clients donc en l'occurrence les collectivités, puisqu'aujourd'hui on va essayer d'asseoir le modèle sur l'ensemble des collectivités et de la restauration collective du territoire des Mauges, que ce soit celle des communes, alors la communauté n'en a pas directement mais rien que les communes avec les écoles, les EHPAD, les Résidences autonomie, c'est déjà pas mal. Sachant que sur le territoire il y a des établissements qui sont privés, donc il s'agira d'aller chercher des parts de marché privé puisqu'il s'agit malgré tout de restauration collective à vocation publique donc je pense qu'on pourra les convaincre. Et puis des démarches ont déjà été engagées avec le Département pour que les collèges des Mauges soient clients de cette plateforme, et également les lycées avec la Région Pays de la Loire. L'idée c'est qu'on s'appuie sur une assiette, un volume qui soit déjà fixé, et la discussion interviendra sur le prix, qui devra être rémunérateur et aussi acceptable pour les collectivités. Donc c'est un beau projet, on parle de 600 000 repas par an. On peut aller beaucoup plus loin rien qu'avec la restauration collective mais on va déjà déployer le modèle sur ce volume-là, au départ, et on verra par la suite, si ça fonctionne bien on reparlera peut-être ce qu'on veut dire par « territoire ». L'idée n'est pas de grossir, ce n'est pas l'objectif en soi, mais on a déjà des territoires voisins et des métropoles voisines qui nous interrogent sur le modèle pour savoir s'ils ne pourraient pas aussi bénéficier de cette plateforme alimentaire. Donc on est très prudent par rapport à ça. On pense qu'il vaut mieux asseoir un modèle économique qui fonctionne et qu'à partir de là, on puisse envisager dans une deuxième phase un développement vers l'extérieur. Mais effectivement pour plein de raisons, c'est un très bon modèle, de qualité des aliments, de soutien des prix pour les agriculteurs, de soutien à la diversité des productions et de traçabilité des produits, et c'est aussi un moyen d'intéresser les habitants à la question de l'agriculture sur le territoire puisque tous ces produits viendront du territoire.

Intervention de Pierre Devèche :

Je ne suis pas sûr que ce soit une première. Il y a quelques années, j'avais vu un reportage sur France 3 d'un projet un peu analogue, dans la Drôme il me semble, porté par une collectivité locale.

Intervention de Didier Huchon :

En tout cas, dans notre tour de France récent, on n'a pas identifié, et on voulait justement s'appuyer sur des expériences...

Intervention de Pierre Devèche :

Peut-être que ça n'existe plus, c'est très ancien, au moins une dizaine d'années.

Intervention de Didier Huchon :

J'espère que dans 10 ans, les gens ne parleront pas de nous comme ça. J'espère au contraire qu'on dira « dans les Mauges, il y a un modèle qui fonctionne ». Et surtout j'espère qu'il sera suffisamment solide pour tenir, rendre satisfaction et surtout faire des petits dans d'autres territoires, si effectivement

il y a un vrai équilibre. Ça a fait l'objet de beaucoup de communication, dans les cérémonies de vœux aux partenaires il y a quelques jours et aux personnels de Mauges Communauté hier.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 5211-39,

VU le rapport ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

CONSIDERANT la nécessité de prendre connaissance du rapport d'activité de Mauges communauté,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 de Mauges communauté.

QUESTIONS ORALES

ACTUALITES

Rapporteur : Christian Rousselot, conseiller délégué à la lecture publique et aux arts visuels et vivants

Pour des vacances d'hiver culturelles et ludiques

SÈVREMOINE

Les heures du conte

Histoires et contes partir de 3 ans

Du 10 au 22 février

Bibliothèques -Ludothèques La Renaudière, St Macaire, Roussay, Le Longeron, St Germain, Tillières, antenne Montigné

Ludo'mobil

Une ludothèque à portée de main et pour tous les âges!

Les 10 et 11 février, salle municipale A, St Crespin

Les 13 et 14 février, espace Renaudin, La Renaudière



INFORMATIONS :

1) Décisions du Maire

Numéro	Titre	Montant HT	Durée
24-0206	Aménagement de la rue Saint-Louis à St Macaire en Mauges - Attribution des lots 3 et 4	65 955,50 €HT	10 mois
24-0207	Extension et réaménagement de la maison médicale et du cabinet dentaire Torfou - Attribution 13 lots	534 739,09 €HT	14 mois
24-0208	Logiciel de gestion des pièces automobiles détachées	888,00€ HT	12 mois
24-0209	Fourniture temporaire de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de St Crespin sur Moine - RESTORIA	22 000,00€ HT max	Janvier à avril 2025
24-0210	Achat et déploiement d'un logiciel enfance jeunesse – ABELIUM	80 000,00€ HT max	24 mois renouvelable 2x un an
24-0211	Achat d'une œuvre d'art - Prix de la ville à la suite de l'exposition « Regards » - OUT OF CHAOS de l'artiste BENOIT CESBRON	650 € TTC	
24-0212	Nettoyage Maisons de santé des communes de Tillières, St Crespin sur Moine et St Macaire en Mauges - ACTIONNET	15 671,04 € HT	11 mois
24-0213	Prestation de licensing Microsoft pour les services communaux – CFI	45 070,00€ HT	12 mois
25-0001	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du local 14 rue de l'Industrie St Macaire en Mauges avec l'association L'Outil en Main	Titre gracieux	3 ans

2) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

Référence DIA	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles
IA 049 301 24 H0295	ST GERMAIN	10 quater	Bel-Air (rue de)	D	3581, 3584
IA 049 301 24 H0296	MONTFAUCON	13	Moulin (rue du)	A	1555, 1558 en indivis
IA 049 301 24 H0297	ST ANDRE	29	Calvaire (rue du)	AA	41
IA 049 301 24 H0298	ST MACAIRE	6	Montmartre (rue)	AB	282
IA 049 301 24 H0299	ROUSSAY	48	Principale (rue)	A	857, 864
IA 049 301 24 H0300	ST GERMAIN		Pays Bas (avenue des)	ZI	55p
IA 049 301 24 H0302	ST GERMAIN	14	Pasteur (rue Louis)	D	2501
IA 049 301 24 H0304	TORFOU		Foyer (rue Charles)	AC	850, 852

IA 049 301 24 H0305	MONTFAUCON	18	Mésanges (rue des)	B	1370
IA 049 301 24 H0306	LE LONGERON	19 bis	Bonnet (rue Eugène)	AB	1124, 659
IA 049 301 24 H0307	ST MACAIRE	21	Curie (rue Marie)	AE	58
IA 049 301 24 H0308	ST MACAIRE		Curie (rue Marie)	AE	56
IA 049 301 24 H0309	ST MACAIRE		Curie (rue Marie)	AE	48
IA 049 301 24 H0310	ST GERMAIN	32	Raffegau (rue du Docteur)	D	156, 2685, 2686
IA 049 301 24 H0311	ST MACAIRE	1 bis et 1 ter	Papin (rue Denis)	AI	206
IA 049 301 24 H0312	ST GERMAIN	8	rosiers (rue des)	D	3530
IA 049 301 24 H0313	ROUSSAY	48	Principale (rue)	A	857, 864
IA 049 301 24 H0314	MONTFAUCON	12	Lofficial (rue Louis Prosper)	A	1333
IA 049 301 24 H0315	MONTFAUCON	6	Mace (rue Guillaume René)	A	304
IA 049 301 24 H0316	TORFOU	23	Bretesche (rue de la)	AC	223
IA 049 301 24 H0317	ST GERMAIN	2	Bottiers (rue des)	D	2625, 2636
IA 049 301 24 H0319	ROUSSAY	2	Rabottières (rue des)	A	571, 572
IA 049 301 24 H0320	TILLIERES	23	Genêts (rue des)	C	1712
IA 049 301 24 H0321	ST GERMAIN	5	Linne (impasse Charles de)	C	591
IA 049 301 24 H0322	TILLIERES	11	Commerce (rue du)	A	1509
IA 049 301 24 H0323	ST MACAIRE	2	Lyautey (allée du Maréchal)	AM	181
IA 049 301 24 H0324	LE LONGERON		Bordage (ZA du)	AE	100, 103, 92, 95

IA 049 301 24 H0325	ST MACAIRE	31	Hugo (rue Victor)	AL	159, 160, 293 (indivis)
IA 049 301 24 H0328	ST MACAIRE	34	Bordais (rue François)	AH	339
IA 049 301 24 H0329	LA RENAUDIERE		Gastine (rue de la)	AC	218
IA 049 301 24 H0330	ST ANDRE	3	Lilas (allée des)	AA	645
IA 049 301 24 H0331	MONTFAUCON	17	Dabigeonnerie (rue de la)	A	556, 739 (indivis)
IA 049 301 24 H0332	ST GERMAIN	8	Prunus (rue des)	D	2712
IA 049 301 24 H0333	TORFOU	38 - 40	Provinces (rue des 3)	AC	625, 627, 76
IA 049 301 24 H0334	ST MACAIRE	8	Mauges (rue des)	AE	251
IA 049 301 24 H0335	ST MACAIRE	3	Loriots (allée des)	AM	255
IA 049 301 24 H0336	ST GERMAIN	19	Anjou (rue d')	A	1109, 944
IA 049 301 24 H0337	ROUSSAY		Vigneau (rue du)	A	497
IA 049 301 24 H0338	ST MACAIRE	6	Leclerc (allée du Chanoine Jean Baptiste)	AD	120
IA 049 301 24 H0339	ST MACAIRE	17	Lebrun (rue du Docteur Jean)	AH	259
IA 049 301 24 H0340	ST MACAIRE	75	Choletaise (rue)	AE	350
IA 049 301 24 H0341	MONTFAUCON	14	Plessis (rue Joseph)	C	1270, 1273
IA 049 301 24 H0342	ST ANDRE	1 et 1 bis	Cœur (rue du sacré)	AB	136, 137, 142
IA 049 301 24 H0343	ST MACAIRE	3	Canonne (rue Jeanne Héon)	WD	495
IA 049 301 24 H0344	ST MACAIRE	8	Canonne (rue Jeanne Héon)	WD	485

3) Concessions en cimetière

Date de la décision	commune déléguée	Numéro	Prénom/Nom du Demandeur	Durée	Date de début	Nature	Prix
26/12/2024	La Renaudière	LR-2024-003	Mme DURAND Madeleine	30	24/12/2024	Renouvellement de concession traditionnel terrain	200,00 €
15/11/2024	Montfaucon	MF-2024-016	M. AUBIN Alain	30	17/11/2024	Renouvellement de concession traditionnel terrain	200,00 €
17/12/2024	Montigné	MG-2024-003	Mme DURET Régine	15	28/12/2024	Renouvellement de concession traditionnel terrain	200,00 €
28/12/2024	Montigné	MG-2024-004	Mme BOURGET Nathalie	30	17/11/2022	Renouvellement de concession traditionnel terrain	80,00 €
18/11/2024	St Germain sur Moine	SG-2024-021	Mme RIPOCHE Marie-Odile	15	20/10/2024	Renouvellement de concession traditionnel terrain	100,00 €
29/11/2024	St Macaire en Mauges	SM-2024-044	Mme DERAMBURES Elodie	30	29/11/2024	Concession de terrain traditionnel	200,00 €
16/12/2024	St Macaire en Mauges	SM-2024-047	M. ROLANDEAU Jean	30	16/12/2024	Concession de terrain traditionnel	200,00 €
27/12/2024	St Macaire en Mauges	SM-2024-038	Mme RELAIS Sandra	15	23/10/2024	Concession cinéraire espace	100,00 €
04/12/2024	Tillières	TI-2024-010	M. THOMAZEAU Reynald	15	29/11/2024	Concession de terrain traditionnel	100,00 €
11/12/2024	Torfou	TO-2024-014	Mme BRIN née ROY Paulette	30	10/12/2024	Concession de terrain traditionnel	200,00 €

Pierre Devèche,
Secrétaire de séance

Didier Huchon,
Maire de Sèvremoine